

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 26 novembre 2020*

**N° 267/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS URBAINS - RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

*L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Ardus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.*

**Présents Titulaires : 45**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n°185 du 30 novembre 2012, vous avez confié à la SEMTM dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation du réseau de Transport Urbain de voyageurs pour une durée de 9 ans et 8 mois à compter du 1er janvier 2013 (fin le 31/08/2022).

La convention initiale a été complétée par la suite des avenants suivants :

- L'avenant n°1 de décembre 2014 a pris en compte la modification de l'offre de référence du service transport, l'ajustement et la correction de certaines conditions et erreurs matérielles de la convention, à la prise en compte de l'évolution de la gamme tarifaire ;
- L'avenant n°2 de mars 2016 relatif à l'évolution de l'offre de Transport à la demande, l'évolution des tarifs et la modification du programme d'investissements (achats de bus hybrides et vélos électriques) ;
- L'avenant n°3 de juin 2016 portant évolution de la gamme tarifaire et harmonisation des seuils de Quotient Familial avec mise en place d'une tarification solidaire ;
- L'avenant n°4 de juillet 2018 portant principalement sur l'évolution du service suite à la modification du périmètre géographique du Grand Montauban (intégration de Reynies et de Lacourt Saint Pierre), l'optimisation de lignes régulières et l'ajustement de la grille tarifaire pour l'application des seuils de Quotient Familial ;
- L'avenant n° 5 de septembre 2019 portant intégration de la commune d'Escatalens dans le périmètre du Grand Montauban, et la modification de l'offre vélo avec la création d'une maison du vélo et la mise en place d'une offre de vélos en libre-service.

Les missions principales du délégataire sont :

- ✓ gestion des services de transports publics de personnes sur le périmètre du Transport urbain (Ressort Territorial) du Grand Montauban,
- ✓ mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du réseau dans l'esprit de la Délégation de Service Public,
- ✓ force de proposition et de conseil auprès de l'autorité organisatrice.

Le Grand Montauban :

- ✓ définit la politique des mobilités du territoire,
- ✓ fixe les tarifs,
- ✓ contrôle la gestion de l'exploitant.

<b>Caractéristiques de l'activité 2019 et qualité du service</b>
--

Le rapport d'activité 2019 retrace l'exécution de ce service public délégué. Les événements marquants sont :

- ↪ Création d'une nouvelle livrée de bus (habillage),
- ↪ Mise en place d'une navette expérimentale « Falguières-Birac »,
- ↪ Mise en service d'une navette gratuite pour le centre-ville durant la durée des travaux au centre-ville,
- ↪ Ouverture de la Maison du Vélo, inauguration du nouveau local vélo et lancement du service VLS (vélos libre-service),
- ↪ Offre spéciale Noël : 1 ticket de bus acheté – trajets illimités le 21 décembre.

Les indicateurs clés de 2019 :

- Progression de +2.7 % des kilomètres parcourus (~1 677 000 kms, dont près de 1/3 sous-traités).
- Fréquentation en hausse de 5 % (après une baisse de -1.4 % en 2018). L'année 2019 est la 1ère année complète de fonctionnement du réseau, rendant positive l'évolution de la fréquentation, malgré les travaux en centre-ville et les mouvements sociaux.
- Parc : 53 véhicules (30 en sous-traitance) – parc présentant un âge moyen de 9,9 ans
- Effectif : 52 salariés dont 38 conducteurs (9 femmes)

- Réseau :
  - 8 lignes régulières de desserte urbaine (réseau Le Bus TM) dont 2 axes armatures cadencés à 20 minutes (ligne 1 et 2) qui couvrent les secteurs les plus denses de l'agglomération,
  - 20 lignes à vocation scolaire (réseau TM périurbain) irriguent l'ensemble des quartiers et des communes via les zones d'échanges Fobio et Jaurès pour acheminer près de 3 000 élèves,
  - 1 service navette « marché » permet de relier le parking Eurythmie au marché,
  - 1 navette « travaux » gratuite (Service COCCI),
  - 1 service Transport à la demande (réseau TM à la demande) assure une desserte de l'ensemble des communes de l'agglomération et des hameaux de Montauban avec un accès (hors dimanches et jours fériés) aux pôles majeurs de Montauban. Service reconfiguré en 2018 en 5 zones de desserte,
  - 1 service PMR (TM à la demande PMR) : service adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il offre une solution de mobilité aux personnes en situation de handicap sur l'ensemble de l'agglomération. Ce service effectue des trajets de porte à porte sur les communes du GMCA,
  - 1 service location de vélos (TM à vélo). 225 vélos ont été loués en 2019 (en régression),
  - 1 service de location garage à vélos (depuis septembre 2014) : « TM à vélo Park » qui permet aux usagers (abonnés ou non) de stationner leur vélo en toute sécurité dans un local clos et sécurisé à la gare de Montauban. En 2018, 41 contrats ont été signés (-15),
  - 1 offre vélos en libre-service : lancé en septembre 2019, 40 vélos répartis sur 8 stations.
- Une accidentologie restant marginale : 29 accidents (contre 14 en 2018), soit 0,19 accidents / 10000 km.

#### Les comptes 2019 de la délégation

Conformément à l'article R2222-3 du CGCT, les comptes ont été présentés à la Commission de Contrôle Financier le 13 octobre 2020.

Sur le plan économique, l'activité 2019 se solde par un bénéfice de +86 K€ (taux de marge de 1,3 %) après un exercice 2018 lui aussi excédentaire (+73 K€).

Le chiffre d'affaires d'exploitation (hors contribution GMCA) s'élève à 1 457 K€, en hausse significative de 149 k€, soit +11 %.

Intrinsèquement :

- Les recettes commerciales augmentent principalement suite à la mise en place en place de nouvelles navettes (travaux et Falguières) : +118 k€.
- La fréquentation du réseau urbain connaît une hausse de +5 % par rapport à 2018.
- Les ventes de titres occasionnels (titres unitaires, cartes non nominatives...) représentent 52 % des recettes commerciales (51 % en 2018). Les ventes de titre 1 voyage vendu à bord des bus représentent la majorité des titres occasionnels.

Par ailleurs, le délégataire perçoit une contribution forfaitaire de la part de la Communauté d'Agglomération pour un montant proche de 4.8 M€ en 2019, représentant  $\frac{3}{4}$  de ses ressources globales.

Cette participation est financée par le Budget Transport de la collectivité et représente plus de 90% de ce budget annexe. Conformément au contrat, le délégataire reverse un intéressement à la collectivité en cas de recettes commerciales supérieures au prévisionnel. Cela se traduit par un reversement calculé par le délégataire à 35 K€ au titre de 2019 (26 K€ en 2018). Il conviendra de revoir et arrêter définitivement le montant de cet intéressement.

Le coût d'exploitation, hors sous-traitance, s'élève à près de 5 M€ (+0.5 % en un an) grevé pour près de 53 % par la masse salariale.

La SEMTM a recours à la sous-traitance pour le transport scolaire pour un montant de 1.6 M€ (en hausse, comparé à 2018 qui avait donné lieu à reprises sur provisions). L'exploitation de ce service public contribue à l'emploi local puisque 12 emplois directs sont associés à cette sous-traitance.

Les frais inhérents à l'énergie, aux carburants et pneumatiques (372 K€) sont maîtrisés et représentent 7.5 % des coûts d'exploitation (7 % en 2018).

Présentant un impact similaire sur les coûts d'exploitation, le poste maintenance (393 K€) est en progression en 2019 (0.34 €/km en 2019 et 0.32 €/km en 2018), sous l'effet du recrutement d'un agent à la Maison du vélo, du changement de livrée des bus et la remise en état de moteurs et boîtes vitesses.

Au global en 2019, le coût du kilomètre parcouru s'élève à 4.14 € contre 3.99 € en 2018.

Les investissements 2019 ont porté essentiellement sur les acquisitions suivantes :

- 1 autobus GX 337 grande capacité et 1 autobus GX 137 moyenne capacité pour un coût de 366 K€, en crédit-bail,
- Le renouvellement de l'information voyageurs à bord LUMIPLAN, coût 75 K€,
- Déploiement de la nouvelle livrée, coût 1 500 € par véhicule.

A noter que l'investissement initialement prévu au contrat pour le gros entretien du matériel roulant a été reporté et pour partie engagé. Depuis 2013, la SEM TM a investi globalement près de 3.9 M€, soit un niveau d'exécution légèrement en retrait du prévisionnel.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Transports Urbains, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

### PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**02 DEC. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**02 DEC. 2020**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

